

**SPÉCIAL  
COVID19**

# FLASH-INFOS

12<sup>ème</sup> année n°108

Avril 2020

## L'édito du Maire

L  
e

G  
R  
I  
F  
F  
E



Depuis le 16 mars le gouvernement français a pris des mesures strictes de confinement pour freiner l'aggravation de l'épidémie de Covid -19.

Les premiers résultats des actions de protection mises en place commencent à produire leurs effets. Même si ces nouvelles sont encourageantes, l'épidémie n'est pas terminée pour autant et de nouveaux cas continuent à arriver dans nos hôpitaux. C'est pourquoi il ne faut pas relâcher nos efforts.

La situation n'est facile à vivre pour personne et chacun ressent de l'impatience. Il est toutefois indispensable de respecter les règles de confinement et de limiter ses déplacements au strict nécessaire. Dans notre village nous avons la chance d'avoir des personnels soignants, médecins, infirmiers... disponibles et à l'écoute. Qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés !

Dans notre village nous avons la chance d'avoir des commerçants, une pharmacie, des producteurs qui poursuivent leur activité malgré les risques pour leur personnel et pour eux-mêmes. Un article dans ce Griffes précise leurs horaires d'ouverture et leurs modalités de fonctionnement. Que tous en soient chaleureusement remerciés !

Sur le territoire de l'agglomération de Nîmes Métropole nous avons un service de gestion des ordures ménagères et du tri, performant et réactif. La collecte est assurée au même rythme qu'avant la période de confinement. Les conteneurs de tri sélectif sont vidés autant de fois que la municipalité en fait la demande. Que tous les agents qui font ce travail, pas toujours reconnu comme il le devrait, en soient chaleureusement remerciés !

Nos écoles se sont vidées mais les enseignants maintiennent le lien avec les familles et les enfants. Grâce à eux et aux parents, l'école à la maison est possible. Que tous en soient chaleureusement remerciés !

Les gendarmes et le garde champêtre veillent quotidiennement, avec fermeté et discernement, au respect des règles de confinement sur le territoire de notre commune. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés !

Les services municipaux ont dû également s'adapter au contexte de crise sanitaire.

La mairie n'est plus ouverte au public mais reste joignable, tous les jours :

- par téléphone **04 66 81 10 29**

ou par mail [mairie@saint-mamertdugard.fr](mailto:mairie@saint-mamertdugard.fr)

Les agents administratifs et les élus assurent des permanences quotidiennes afin de garantir la continuité des services publics indispensables. Les agents techniques, à tour de rôle pour des questions de sécurité, nettoient et désinfectent les locaux, entretiennent les espaces verts, les lieux publics, les fossés, la voirie, ramassent les poubelles... Qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés ainsi que les habitants qui ont pris l'initiative de nettoyer leur devant de porte ou le long de leurs clôtures !

Dans ce contexte difficile il est indispensable de maintenir le lien avec les personnes les plus fragiles et les plus isolées. C'est pourquoi la municipalité a mis en place un registre des personnes « vulnérables » afin de pouvoir leur apporter écoute et soutien autant que de besoin.

Il apparaît aujourd'hui indispensable de fournir des masques à tous les habitants pour permettre à ceux qui doivent poursuivre leur activité de le faire en toute sécurité, mais aussi, pour préparer une sortie progressive du confinement à compter du 11 mai prochain. Comme proposé par Nîmes Métropole, nous avons confirmé une commande de 1800 masques, lavables et réutilisables, pour les habitants de la commune. C'est l'entreprise Eminence qui les fabriquera au coût de 3 € HT par masque, 2 € seront pris en charge par l'agglomération de Nîmes Métropole et 1 € par la commune. Lorsque nous en disposerons vous serez tenus informés et nous vous les distribuerons gratuitement.

Dans ce contexte, nous savons tous combien il est important de soutenir autant que faire ce peut tous les personnels soignants, les gendarmes, les policiers, le personnel médico-social, les commerçants, les caissières des supermarchés, les facteurs, les agents qui collectent nos déchets, les agents d'entretien, les agriculteurs, les banquiers... et tous ceux dont l'activité est indispensable au bon fonctionnement de notre pays.

**Aussi tous les soirs, à 20 h, continuons à nous mettre à nos fenêtres pour applaudir ou jouer de la musique afin de leur exprimer toute notre reconnaissance. Plus nous serons nombreux, plus ils entendront combien nous les remercions !**

Prenez soin de vous, et de vos proches !

Restons chez nous mais solidaires !

Catherine BERGOGNE

**INFOS**

Pour mieux communiquer avec les habitants, la mairie a créé, en complément du site internet de la commune, une page facebook à laquelle vous pouvez vous connecter avec le lien suivant : <https://www.facebook.com/groups/233376818059812/>

Et pour ceux qui n'ont pas internet nous essaierons de communiquer le plus régulièrement possible via le journal communal !

## OUVERTURE SERVICES DE PROXIMITÉ

### TABAC

- Du lundi au samedi de 7h à 12h30
- Dimanche de 7h30 à 12h30

### BOULANGERIE

- Du mardi au dimanche de 6h30 à 13h
- Les distribpains sont en service 24h/24h

### VIVAL

- Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h30

### JAMBON CASA PERICHE

- Du mardi au samedi de 9h30 à 12h30
- Livraison les après-midis au 06 26 34 77 68

### GRANIER PERE ET FILLES

- Du lundi au samedi de 9h à 12h
- Livraison au 06 66 97 10 58 ou [earlgranier@gmail.com](mailto:earlgranier@gmail.com)

### BOUCHERIES (place de la mairie)

- Boucherie chevaline : le jeudi de 8h30 à 9h
- Boucher charcutier : le jeudi de 10h à 12h

### LA RUCHE QUI DIT OUI

- Le mercredi de 19h à 20h (parking de la maison Dumond)
- Commandes via l'application

### LA POSTE

- Bureau de Saint-Geniès ouvert du lundi au vendredi de 9h à 13h et de l'agence postale de Fons le mercredi et le vendredi de 8h30 à 12h
- Distribution et levée du courrier à Saint-Mamert : 4 jours par semaine mardi, mercredi, jeudi et vendredi

### PHARMACIE BOMPARD

- Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et 14h30 à 19h00
- Samedi : 8h30 à 12h30
- Livraison au 04 66 81 14 13

## Action sociale municipale en temps de crise

Dans le contexte de crise sanitaire le Préfet a demandé aux maires d'actionner le même dispositif que pour le « plan canicule ».

Toutes les personnes isolées, vulnérables ou âgées devant faire l'objet de toutes les attentions, la municipalité de Saint-Mamert a fait le choix d'actualiser et de compléter les registres communaux établis, soit dans le cadre du « plan canicule », soit dans le cadre du « plan communal de sauvegarde ».

L'objectif est de s'assurer que personne ne soit pas en difficulté.

Un premier recensement a donc été effectué. Les personnes âgées de plus de 70 ans, malades ou isolées ont été contactées et ont pu donner leur accord pour figurer dans le registre communal des personnes « vulnérables ».

L'objectif des élus est que toute personne « vulnérable » puisse disposer d'une personne ressource au niveau de la municipalité. Ainsi 120 personnes seront régulièrement contactées jusqu'à la fin de la période de confinement et pourront, si besoin, appeler un élu « référent ».

Si vous n'avez pas été contacté et que vous estimez être dans une situation difficile (isolé, malade, âgé...) vous pouvez vous faire connaître des services de la mairie en appelant au

**04 66 81 10 29**

ou par mail à [mairie@saint-mamertdugard.fr](mailto:mairie@saint-mamertdugard.fr)



## Vie locale et associative

A la suite des dernières annonces du Président de la République, le traditionnel *Marché du printemps*, les fêtes des écoles, la fête votive organisée le premier week-end de juillet ainsi que le festival *Papilles en fêtes* prévu le 3<sup>ème</sup> week-end de juillet ne pourront avoir lieu.

L'organisation en septembre de la course pédestre « *La Ronde des Vendanges* » semble également compromise.

La municipalité est en lien avec les associations qui

prennent en charge l'organisation de ces différentes manifestations pour voir si un nouveau calendrier peut être défini.

Pour que les associations de notre village ne soient pas trop en difficulté et qu'elles disposent de la trésorerie qui leur permettra de redémarrer leur activité au plus vite après cette période de confinement, la municipalité va leur verser sans tarder une première partie de leur subvention annuelle. Un complément pourra leur être alloué au vu de l'étude de leur demande dès la sortie de la crise.

## COMMENT FONCTIONNE LA MUNICIPALITÉ DEPUIS LES ÉLECTIONS DU 15 MARS ?

C'est la **loi d'urgence promulguée le 23 mars 2020** pour faire face à l'épidémie de covid-19 qui précise comment doivent fonctionner les conseils municipaux.

Pour les communes comme Saint-Mamert, dont le conseil municipal a été élu au 1er tour le 15 mars 2020, la loi prévoit que l'élection est acquise mais que les conseillers municipaux nouvellement élus n'entreront en fonction que lorsque la situation sanitaire le permettra et au plus tard au mois de juin 2020.

Dans l'attente, le mandat des maires et des conseillers municipaux en fonction avant le 1<sup>er</sup> tour des élections est prorogé.

Je poursuis donc mon mandat de maire et afin de gérer la situation de crise sanitaire, j'ai constitué, comme demandé par le gouvernement et le préfet, « un noyau dur » composé de 5 conseillers municipaux (élus sortants et nouveaux élus) volontaires. Nous assurons avec l'aide du personnel municipal, la continuité de nos missions de service public ainsi que l'appui aux habitants, aux commerçants de la commune, au Foyer d'Accueil Médicalisé...

Le garde champêtre est présent tous les jours et veille, avec la gendarmerie, à la sécurité de tous et au respect des règles de confinement.

Le personnel administratif, placé en télétravail, assure à tour de rôle, avec les élus, une permanence « physique » à la mairie pour notamment, la comptabilité, l'urbanisme et l'état civil.

Lorsque le personnel est en télétravail tous les appels **au standard de la mairie (04 66 81 10 29)** basculent automatiquement sur le portable professionnel du secrétaire général.

Les agents techniques sont présents tous les jours à tour de rôle pour assurer l'entretien du village et la désinfection des locaux.

Un point régulier est fait avec la gendarmerie, la maison médicale, la pharmacie, le foyer d'accueil médicalisé et les commerçants.

Le vote des budgets et des comptes administratifs a été reporté au 31 juillet 2020.

## GESTION DES DÉCHETS ET CRISE SANITAIRE

### Tri des déchets recyclables dans les poubelles bleues

Le centre de tri nous alerte sur la **présence récurrente et de plus en plus importante** de matériel médical, masques usagés, gants chirurgicaux et ordures ménagères dans les poubelles « bleues » destinées au tri sélectif individuel. Ceci entraîne une **augmentation inacceptable du risque sanitaire pour les agents**. Le maintien du fonctionnement du centre de tri étant **essentiel à la continuité du service public de collecte des déchets ménagers**, il est essentiel de **préserver la santé des agents travaillant au centre de tri**.

C'est pourquoi les agents de collecte ont pour consignes de refuser systématiquement à la collecte les bacs et les sacs contenant du matériel médical, des masques usagers, des gants chirurgicaux, des mouchoirs usagers, les sacs noirs ou déchets à destination des déchèteries.

### Gestion des déchets verts et fermeture des déchetteries

La déchèterie de la Rouvière est fermée depuis le 17 mars, date du début de la période de confinement. Les services de l'Agglomération de Nîmes Métropole ont été contraints de fermer les déchèteries ouvertes au public pour plusieurs raisons :

- Les mesures de confinement de la population prises par le gouvernement imposent la limitation des déplacements aux seules activités essentielles ;

la liste des déplacements autorisés à titre dérogatoire ne mentionne pas l'apport dans les déchèteries. Il ne peut donc être question que chacun se déplace pour ce motif.

- Il est nécessaire de préserver la santé de chacun, usagers et agents d'accueil des sites et de recentrer l'activité sur la collecte des ordures ménagères et du tri au porte à porte.

Il est par ailleurs **toujours interdit de brûler les déchets verts aussi merci à chacun de les conserver chez soi dans l'attente de la réouverture de la déchèterie de la Rouvière**. La commune verra à ce moment-là comment aider celles et ceux qui ne sont pas équipés de remorques ou qui ont des difficultés pour brasser ces déchets souvent encombrants.

### Les déjections canines

Sur ce sujet il y a encore un effort à faire par les propriétaires de chien. Nos animaux de compagnie ont certes besoin de faire de l'exercice mais sans que cela soit au détriment de la propreté des rues et des lieux publics. J'ai été conduite à fermer le petit jardin devant la maison Dumond qui devenait un « canisite »... Nous veillons à recharger régulièrement les distributeurs de sacs plastiques à crottes présents à 5 endroits dans le village **aussi merci à chacun de faire preuve de civisme !**

# Un point sur les chantiers en cours dans notre commune



Avant cette période difficile la commune de Saint-Mamert avait engagé plusieurs chantiers au cœur du village.

**Les travaux de la place des écoles** sont arrêtés depuis le début du confinement. Les réseaux enterrés sont terminés mais le raccordement pour l'amenée d'eau n'a pu être finalisé dans les délais.

Aussi chaque semaine, les élus de la commune arrosent les arbres pour assurer leur reprise et les maintenir en vie jusqu'à la reprise du chantier et la mise en service du système d'arrosage.

Le stade de foot synthétique, le skate park et les jeux d'enfants sont partiellement terminés.

L'entreprise Lautier, souhaite reprendre les travaux d'ici le 11 mai afin de finir le parcours en béton balayé, poser des filets sur le grillage de clôture du stade, le sol souple sous les jeux d'enfants et réaliser l'espace fitness. La municipalité ne donnera son accord à la reprise de ce chantier qu'une fois que le coordonnateur sécurité aura vérifié que les conditions de reprise et, notamment, la mise en place des mesures de sécurité pour les ouvriers sont bien prévues.



***Ce chantier est interdit au public et il est dangereux pour les petits et les grands de s'aventurer sur ce site. Merci de respecter ces consignes, qui plus est en période de confinement !***

**Le chantier du chemin de la gare** touchait à sa fin avant la crise sanitaire. Il reste à poser le mobilier assis-debout dans l'abri bus, remplacer les potelets endommagés et réaliser les travaux de nettoyage. Une partie des subventions a déjà été perçue par la commune.

Le SMEG (syndicat mixte d'électricité du Gard) a engagé **des travaux d'enfouissement et de renforcement du réseau au niveau du chemin de Francurelle**. Le chantier a été mis en sécurité provisoire. Des interventions ponctuelles sont réalisées. Nous tenons à rassurer les riverains sur le fait qu'à la fin de ce chantier l'entreprise Daudet devra remettre en état la voirie dégradée. Il conviendra alors d'engager par la suite une réfection globale de l'ensemble de ce quartier notamment après la reprise des réseaux par Nîmes Métropole.

Nous vivons une période particulière en ce moment qui de fait, nous oblige à faire preuve de patience avant de jours meilleurs.

Les élus sont en contact permanent avec les entreprises en charge de ces travaux et préparent au mieux la reprise avec les bureaux d'étude maîtres d'œuvre et les coordonnateurs sécurité le cas échéant.

Ces chantiers structurants pour notre village devraient reprendre avant la fin du confinement si les entreprises adoptent des protocoles d'interventions permettant de limiter la propagation du virus pour sauvegarder la santé de leurs employés et celle des habitants.